

82B 11
✓ DC du 2/7/18 : AB - AE
DA du 9/7/18 : EE - NJ
DA du 30/6/18 : EF
ob du 9/7/18

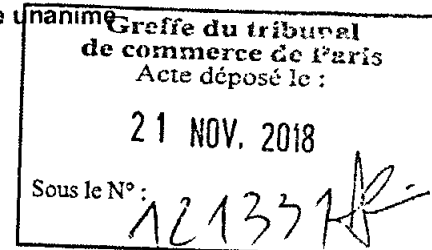
ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Société en commandite simple
au capital de 35 043 490 euros
Siège social : 29 avenue de Messine, 75008 Paris
323 317 032 RCS Paris
(la « Société »)

Décisions collectives des associés prise par acte unanime

sous seing privé le 2 juillet 2018

Extrait de l'acte



Les soussignés :

- Messieurs Alexandre de Rothschild, Olivier Pécoux, Alain Massiera, Michel Paisin, Grégoire Salignon, Jean-Marc Picon, Bruno Mirieu de Labarre ;
- Financière de Tournon, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 304 427 446 ;
- Bero, société en commandite par actions ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 320 771 587 ;
- RCB Partenaires, société en nom collectif ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 497 810 903 ;
- RCB Gestion, société en nom collectif ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 537 761 983 ;
- Ponthieu-Rabelais, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 333 204 345 ;
- Holding Financier Jean Goujon, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 342 889 326 ;
- Financière Rabelais, société par actions simplifiée à capital variable ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 389 530 411 ;
- SCS Holding, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 699 164 ;
- Paris Orléans Holding Bancaire, société par actions simplifiée ayant son siège social 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 342 579 265 ;
- Banque Martin Maurel, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant son siège social 43 rue Grignan, 13006 Marseille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 308 365 576 ;
- Rothschild Martin Maurel Associés, société par actions simplifiée, ayant son siège social 3 rue de Messine 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 375 788 ;

- RMM Partenaires, société en nom collectif, ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 465 498 ;

Agissant en qualité de seuls associés commandités de la Société (les « **Associés Commandités** »),

Et :

- Cavour, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 792 854 ;
- Verdi, société par actions simplifiée ayant son siège social 3 rue de Messine, 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 793 126 RCS Paris ;
- Rothschilds Continuation Holdings AG, société de droit suisse ayant son siège social sis Baarerstrasse 95, 6301 Zug (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton de Zug sous le numéro CHE-103.241.457. ;
- NM Rothschild and Sons Limited, société de droit anglais ayant son siège social sis New Court - St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (Royaume Uni), immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 925279 ;
- Rothschild & Co, société en commandite par actions ayant son siège social 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228.

Agissant en qualité de seuls associés commanditaires de la Société (les « **Associés Commanditaires** »),

Ensemble les Associés Commandités et les Associés Commanditaires, seront ci-après dénommés les « **Associés** ».

Adoptent à l'unanimité les décisions de l'ordre du jour suivant sous forme d'acte sous seing privé conformément à l'article 19 des statuts de la Société :

- .../...
- .../...
- Agrément de Monsieur Xavier de Laforcade en qualité de nouvel associé commandité ;
- Autorisation du prêt de dix parts sociales de la Société à Monsieur Xavier de Laforcade ;
- .../...
- Nomination de Monsieur François Pérol en qualité de Gérant et de dirigeant effectif de la Société au sens des dispositions de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier ;
- Nomination de Monsieur Xavier de Laforcade en qualité de Gérant ;
- .../...
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

.../...

Troisième décision

Agrément de Monsieur Xavier de Laforcade en qualité de nouvel associé commandité

Les Associés décident à l'unanimité, conformément aux articles 8 et 19 des statuts de la Société, d'agréer Monsieur Xavier de Laforcade, en qualité de nouvel associé commandité de la Société sous la condition suspensive de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Quatrième décision

Autorisation du prêt de dix parts sociales de la Société à Monsieur Xavier de Laforcade

Les Associés décident à l'unanimité, conformément aux articles 8 et 19 des statuts de la Société et en conséquence de l'adoption de la première décision, d'autoriser le prêt suivant de dix parts sociales de la Société sous la condition suspensive de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :

Prêteur	Emprunteur	Nombre de parts
Paris Orléans Holding Bancaire	Xavier de Laforcade	10

Les Associés prennent acte du fait que ce prêt de dix parts sociales de la Société est un prêt de consommation régi par les articles 1892 et suivants du Code civil qui opère transfert de propriété sociale à l'emprunteur, Monsieur Xavier de Laforcade, pendant toute sa durée.

Les Associés après avoir pris connaissance du prêt de 10 parts sociales de la Société conclu entre Paris Orléans Holding Bancaire (en qualité de prêteur) et Monsieur Xavier de Laforcade (en qualité d'emprunteur), prennent acte du fait que Monsieur Xavier de Laforcade deviendra, du fait du prêt de parts sociales, associé commandité de la Société, lors de la réalisation de la condition suspensive susvisée.

Les Associés prennent acte des dispositions du prêt de parts sociales.

Les Associés décident à l'unanimité, conformément aux articles 8 et 19 des statuts de la Société, d'agréer d'ores et déjà le transfert à Paris Orléans Holding Bancaire d'une ou plusieurs parts sociales prêtées par Paris Orléans Holding Bancaire à Monsieur Xavier de Laforcade, qui serait consécutif au remboursement de tout ou partie du prêt de Paris Orléans Holding Bancaire et reconnaît que le remboursement des parts sociales empruntées, qu'elle qu'en soit la cause, entraîne la perte automatique du statut d'associé commandité de Monsieur Xavier de Laforcade.

.../...

Sixième décision

Nomination de Monsieur François Pérol en qualité de Gérant et de dirigeant effectif de la Société au sens des dispositions de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

Les Associés décident à l'unanimité, conformément aux articles 14 A et 19 des statuts de la Société, de nommer avec effet ce jour Monsieur François Pérol, né le 16 novembre 1963 à Le Creusot (71)

en qualité de Gérant de la Société et, conformément à l'article 16

A des statuts de la Société, en qualité de dirigeant effectif au sens des dispositions de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Monsieur François Pérol sera particulièrement en charge des activités de conseil financier et d'activité CMS (gestion des contrats de liquidité) du groupe Rothschild Martin Maurel.

Monsieur François Pérol a fait savoir qu'il accepterait ces fonctions au cas où elles lui seraient confiées et ne fait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième décision

Nomination de Monsieur Xavier de Laforcade en qualité de Gérant

Les Associés décident à l'unanimité, conformément aux articles 14 A et 19 des statuts de la Société, de nommer Monsieur Xavier de Laforcade, né le 7 octobre 1973 à Belfort (90) et domicilié 15 rue Etienne Peroux 78600 Maison-Laffitte, en qualité de Gérant de la Société avec effet ce jour.

Monsieur Xavier de Laforcade a fait savoir qu'il accepterait ces fonctions au cas où elles lui seraient confiées et ne fait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il est précisé que Monsieur Xavier de Laforcade n'est pas désigné en qualité de gérant dirigeant effectif de la Société au sens des dispositions de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier et de celles de l'article 16 des statuts de la Société.

.../...

Neuvième décision

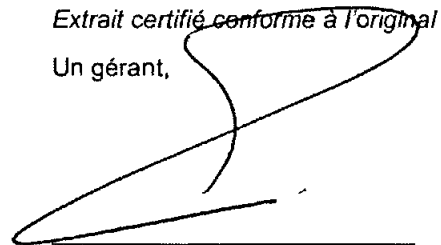
Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'effectuer toutes formalités, notamment de publicité et de dépôt relatives aux décisions susvisées

Le présent acte, signé par les Associés de la Société constate les décisions unanimes des Associés.

Extrait certifié conforme à l'original

Un gérant,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

Signature